



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



Projet de stratégie régionale de surveillance et de lutte contre la tuberculose bovine Occitanie

CROPSAV Occitanie
Mercredi 6 décembre 2017

Sommaire

- **Présentation par les services de l'État**

Pierre Jabert, expert tuberculose DGAL

Corinne Combelle, DDCSPP du Lot, cheffe du service santé, protection animales et environnement

Florence Smyej, DDPP du Gard, cheffe du service santé animale et protection de l'environnement

Valérie Vogler, DRAAF Occitanie, SRAL, cheffe de l'unité gouvernance sanitaire et plateforme régionale d'épidémiosurveillance

- **Présentation par l'OVS – précisions sur les orientations et actions programmées par l'OVS**

- **Présentation par l'OVVT – précisions sur les orientations et actions programmées par l'OVVT**

- **Échanges et avis du CROPSAV**

- **Présentation du document**
- **La maladie**
- **La situation sanitaire en France et dans la région Occitanie vis à vis de la tuberculose**
- **Le projet de stratégie régionale :**
 - **Le contexte et les enjeux**
 - **Le feuille de route**
 - **La stratégie autour de 3 axes :**
 - **La prévention**
 - **La surveillance**
 - **La lutte et l'assainissement**

Le document

Document du projet de stratégie mis à disposition le 24/11

- 1- Rappels sur la maladie et la réglementation
- 2- Contexte
- 3- La stratégie régionale de surveillance et de lutte contre la tuberculose

Une stratégie régionale autour de 3 axes :

- la prévention
- la surveillance
- la lutte et l'assainissement

Annexes :

- Situation épidémiologique de la tuberculose en France et en région Occitanie
- Les tests de dépistage de la tuberculose bovine-Éléments sur la sensibilité et la spécificité
- La feuille de route 2015-2020 sur la lutte contre la tuberculose bovine dans les manades et ganaderias de Camargue



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt

Directions départementales en charge de
la protection des populations des
départements de la région Occitanie

PROJET DE
STRATÉGIE DE SURVEILLANCE ET DE LUTTE CONTRE LA
TUBERCULOSE BOVINE
DE LA RÉGION OCCITANIE
2018-2020

Rappels sur la maladie

- Maladie infectieuse d'évolution chronique, infection par Mycobacterium
- Transmissible à l'homme (zoonose) et à de nombreuses espèces
- Évolution lente et progressive
- Formes cliniquement silencieuses fréquentes
- Lésions des organes relativement caractéristiques
- Infection par la tuberculose persistant pendant des années, voire toute la vie
- Maladie réglementée aux niveaux européen et national avec des obligations de surveillance et de lutte et des contraintes lors d'échanges d'animaux
- Danger sanitaire de 1ère catégorie

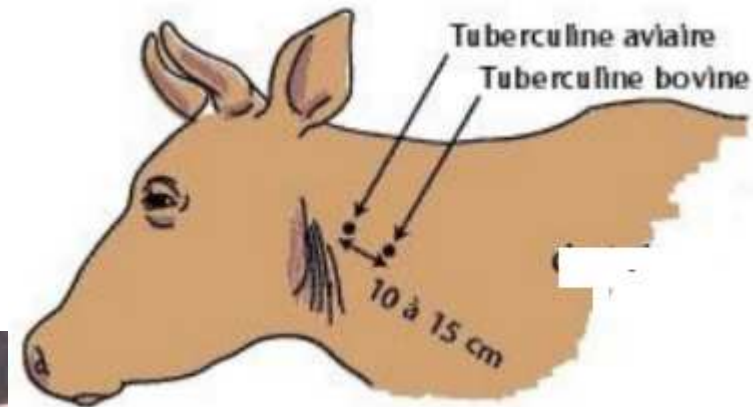


Rappels sur la maladie

Pas d'immunité humorale précoce (production d'anticorps), mais réaction immunitaire cellulaire de type allergique

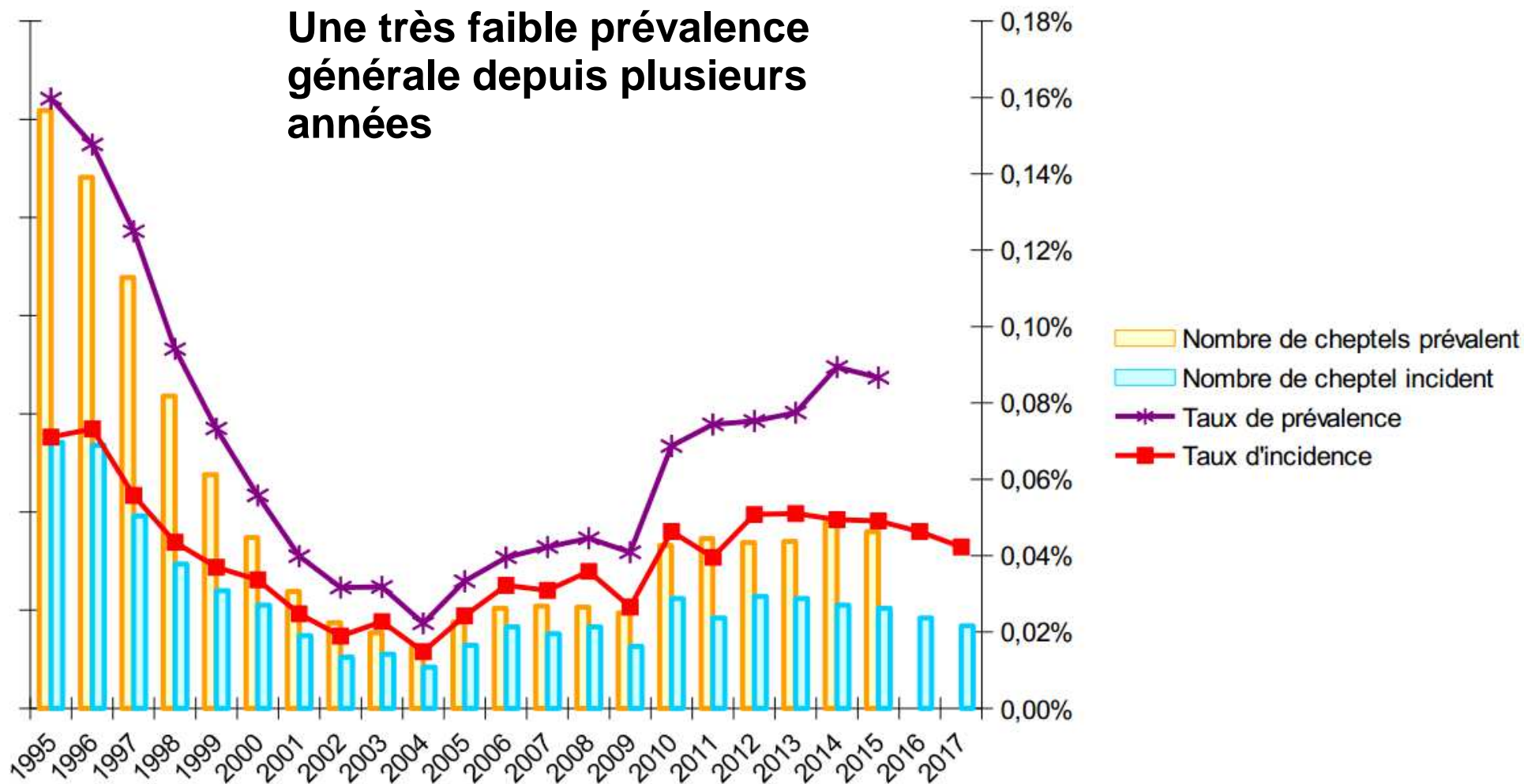
➔ Dépistage par utilisation de tuberculine

- Sur le bovin – intradermotuberculation simple et comparative
- In vitro par le test de dosage de l'interféron gamma (IFN)



Situation sanitaire

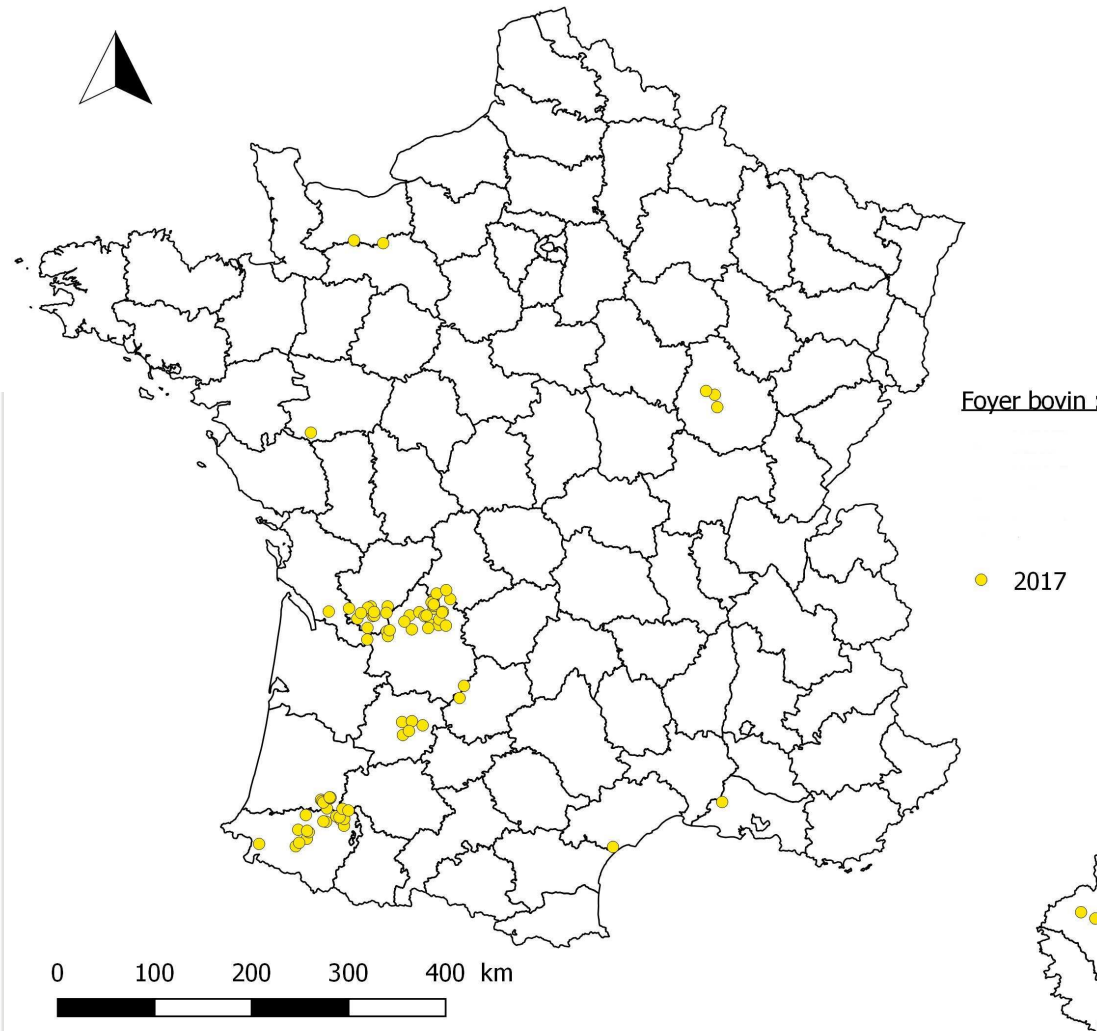
Incidence et prévalence de la tuberculose en France depuis 1995



Situation sanitaire

Foyers de tuberculose bovine en France en 2017 au 14/09/2017

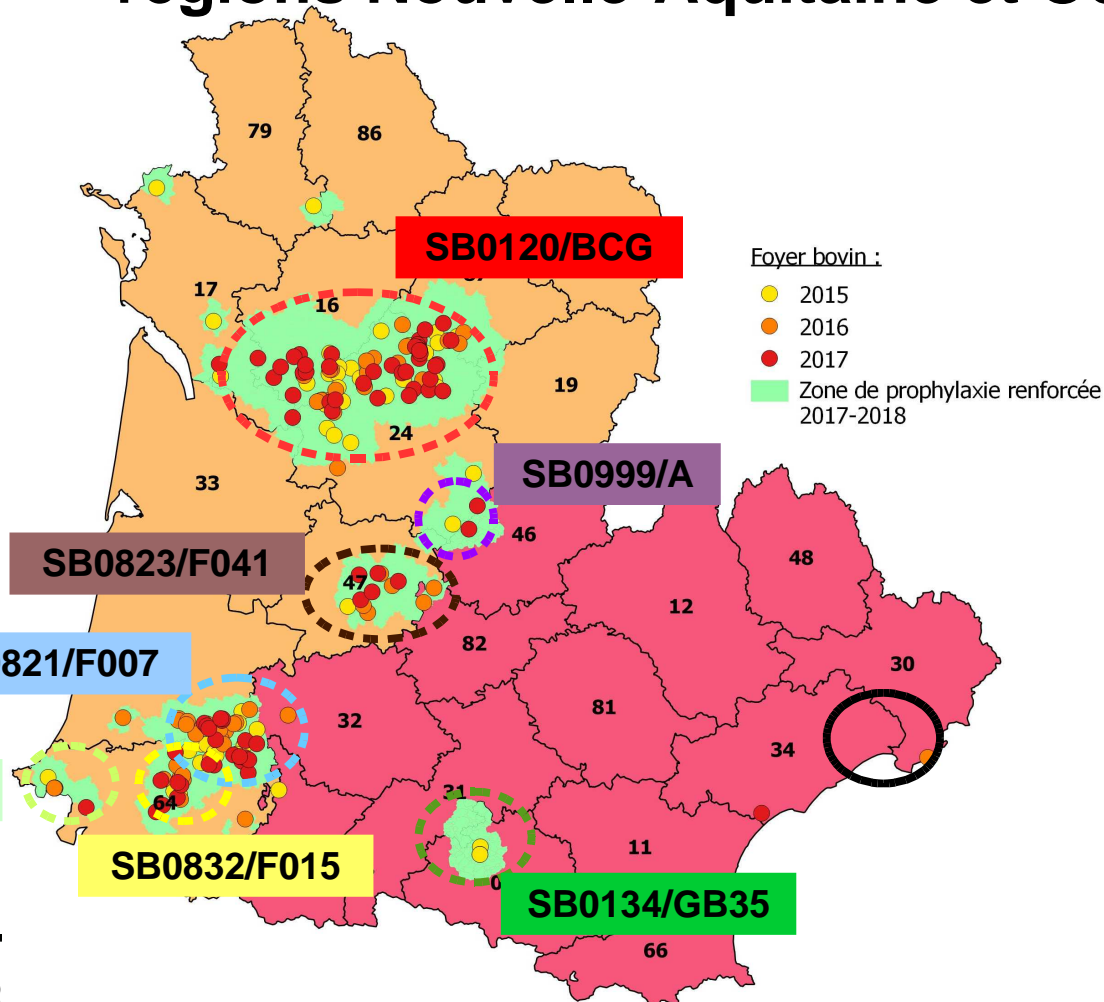
Une concentration de l'infection dans la zone Sud-Ouest (86 % des foyers 2017 en NA)



	National
2013	112
2014	104
2015	100
2016	91
2017	84

Situation sanitaire

Foyers de tuberculose bovine de 2015 à 2017 au 01/10/17 régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie



Département	2015	2016	2017
16	5	5	10
17	3	0	2
24	26	18	27
40	4	14	7
47	1	5	5
64	17	17	18
79	1	0	0
87	1	3	3
TOTAL	58	62	72

Département	2015	2016	2017
9	3	0	0
30	0	1	0
32	1	1	0
34	0	0	1
46	0	0	1
82	0	1	1
TOTAL	4	3	3

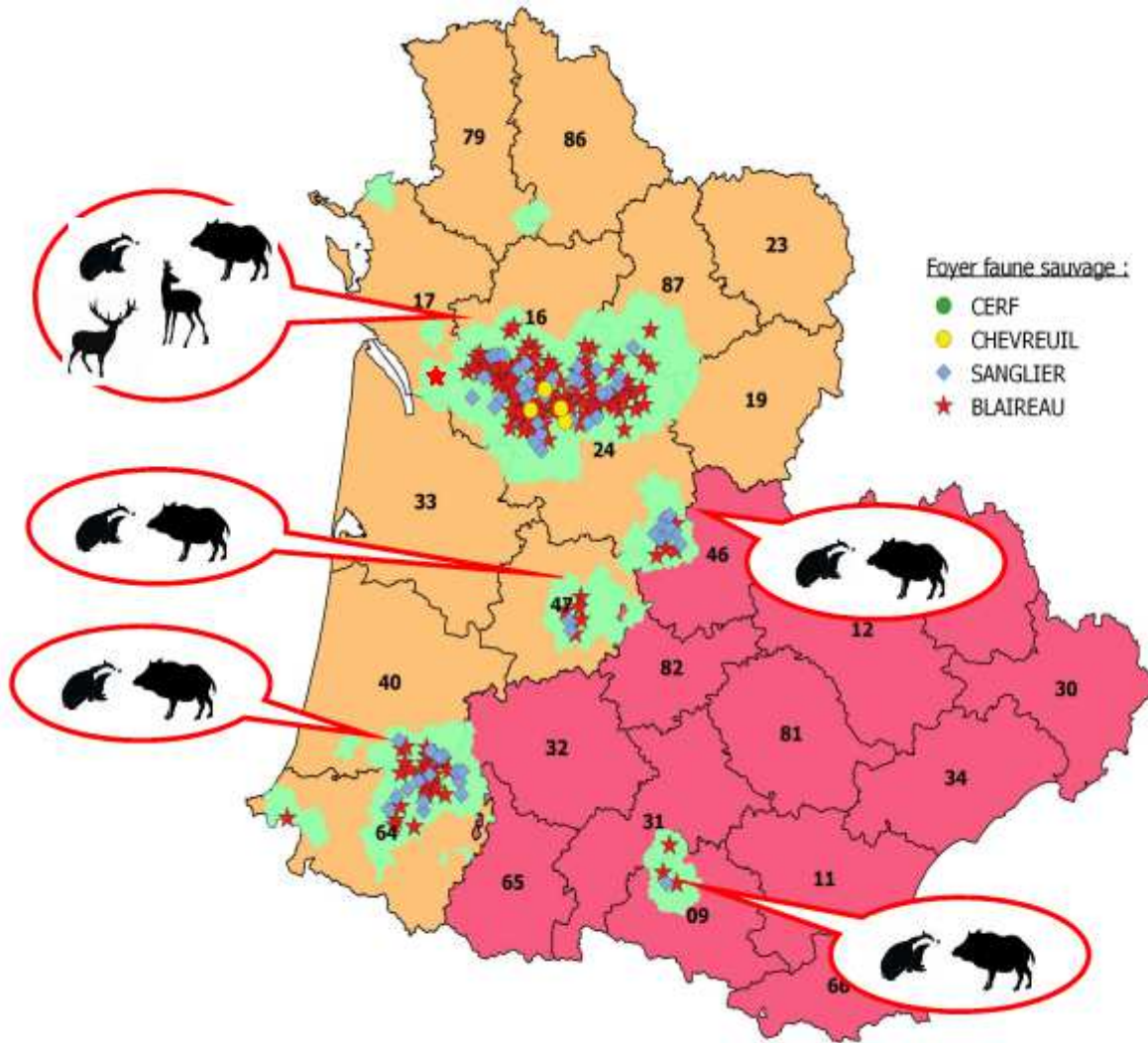
Stratégie régionale tuberculose

Tuberculose Bovine Foyers bovins 2000-2017



Stratégie régionale tuberculose

Foyers de tuberculose bovine sur la faune sauvage de 2015 à 2017 en régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie au 01/10/2017



depuis 2001, des cas de tuberculose bovine mis en évidence sur la faune sauvage à proximité de foyers en cheptel bovin (principalement cervidés, blaireaux, sangliers) = réservoir ou bien hôte de liaison

Le contexte et les enjeux

- **Statut officiellement indemne de la France** (depuis 2001), favorable aux échanges d'animaux, **fragilisé** par la situation épidémiologique
 - ➔ **enjeux économique pour la filière bovine : maintien du statut OI**
- **Zoonose** (transmissible à l'homme) rare, mais majeure par sa gravité et maîtrisée par les mesures mises en place
 - ➔ **enjeux de santé publique**
- Régionalisation de la gouvernance sanitaire suite aux états généraux du sanitaire de 2010
- Réforme territoriale avec la fusion des régions
- Nouvelles mesures sur la faune sauvage (arrêté du 7 décembre 2016)
- Mesures nationales spécifiques pour les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine

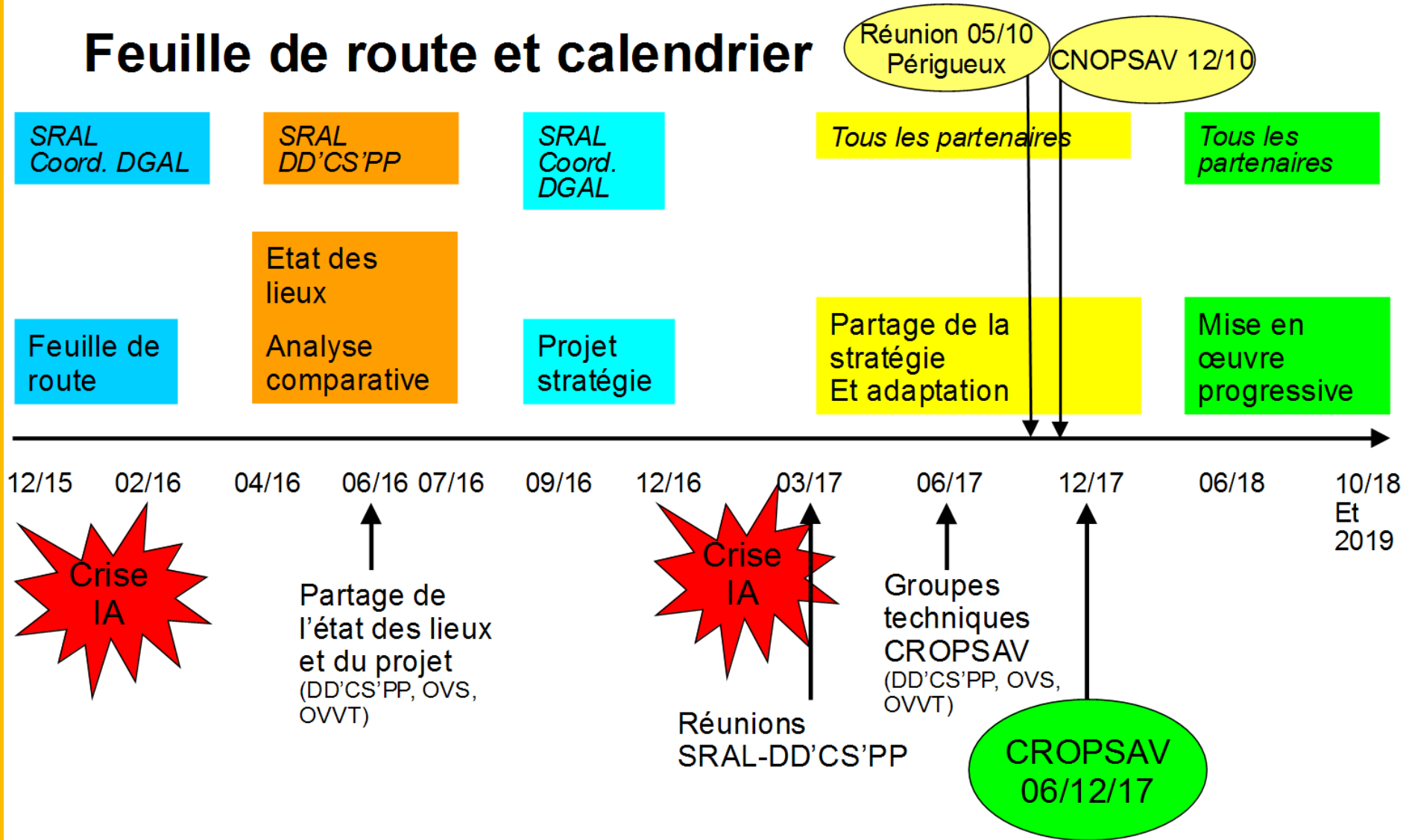
Le contexte et les enjeux

- Feuille de route 2015-2020 sur les manades et ganaderias, validée fin 2014 :
mesures spécifiques avec une situation sanitaire améliorée par rapport à l'historique d'enzootie récente, mais fragile
compartiment épidémiologique



Stratégie régionale tuberculose

Feuille de route et calendrier





Une stratégie régionale de surveillance et de lutte contre la tuberculose

autour de 3 axes :

- **la prévention**
- **la surveillance**
- **la lutte et l'assainissement**

Axe Prévention

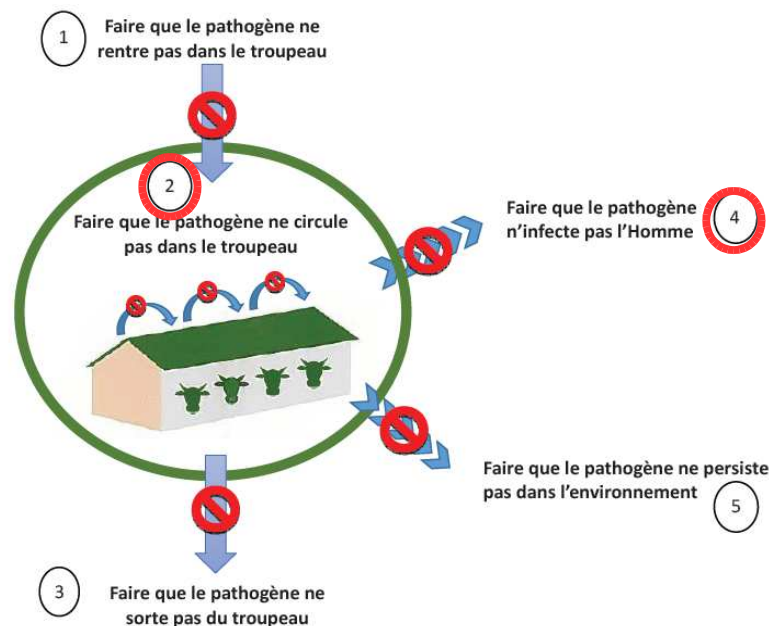
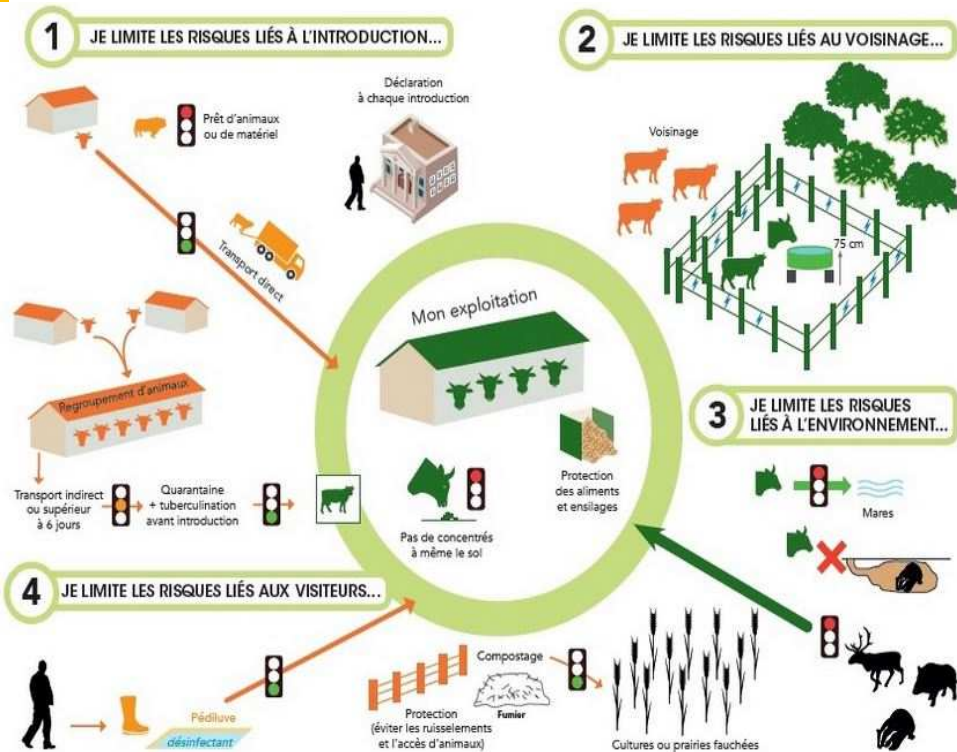
Ne pas introduire *M. bovis* - BIOSÉCURITÉ

Formation / Sensibilisation

Diffusion des bonnes pratiques de biosécurité

Audit biosécurité, zone à risque

Présentation d'un plan d'action biosécurité en 2018 par les OVS et OVVT



Axe Prévention

Ne pas introduire *M. bovis* - BIOSÉCURITÉ

Maîtrise des introductions de bovins :

- maintien du contrôle sur les manades et ganaderia :
intradermotuberculination (IDS) et test de dosage de l'interféron gamma (IFN) sur les BV > 6 mois, dans les 30 jours précédant la livraison
- Autres cheptels : application de la dérogation nationale de 2006 avec contrôle par intradermotuberculination (ID)
 - si la durée de transfert entre exploitations > 6 jours (contrôle dans l'exploitation de destination)
 - pour les bovins provenant de certaines exploitations classées à risque (contrôle dans l'exploitation de départ).

Axe Surveillance

Cibler et renforcer le dépistage :

- **zones de prophylaxie renforcée** et convergence entre zones prophylaxie et zones faune sauvage :
 - ✓ la zone primaire =
 - communes où pâtures de cheptels infectés dans les 3 dernières années
 - ET/OU avec des blaireaux détectés infectés dans les 5 dernières années
 - et les communes limitrophes,
 - ✓ la zone secondaire = communes adjacentes (entourant) les communes primaires

avec dépistage annuel BV>24 mois par IDC (comparative)

Axe Surveillance

Cibler et renforcer le dépistage

- **Identifier les cheptels à risque et surveillance renforcée**
 - Ancien foyer pendant au plus 10 ans
 - Troupeaux en lien épidémiologique à risque avec un animal ou un troupeau atteint de tuberculose,
 - Troupeaux en lien épidémiologique à risque avec un foyer de tuberculose dans la faune sauvage,
 - Troupeaux présentés au public

avec dépistage annuel BV>24 mois par IDS ou IDC
 - Troupeaux livrant directement au consommateur du lait cru ou des produits au lait cru
- avec dépistage triennale BV>24 mois par IDC**

Axe Surveillance



Cibler et renforcer le dépistage

- **Manades et ganaderias :**

dépistage annuel avec 2 types de surveillance selon les cheptels

- La majorité des troupeau : par **IDS** sur **BV>12** mois
- Au moins 20 % des troupeaux par le **test interféron gamma (IFG)** sur **BV>24**mois :
 - une sélection ciblée de cheptels selon le risque (anciens foyers, liens épidémiologiques)
 - une sélection aléatoire,

-

Axe Surveillance

Allègement de la surveillance programmée systématique hors zones renforcées et cheptels à risque (diminution du rythme xéna), en fonction de l'historique sanitaire

Actuellement :

- 2 départements en rythme triennal (09,31)
- 3 départements en quadriennal (30,34,66)
- 2 départements en quinquennal (32,65)
- 6 départements sans rythme de dépistage systématique (11,12,46,48,81,82)

**et dépistage par IDC
à partir de la campagne 2018-2019**

Propositions expert
tuberculose et SRAL
1^{er} semestre 2018 sur la base
d'une analyse épidémiologique
réalisée en concertation avec
DD'CS'PP

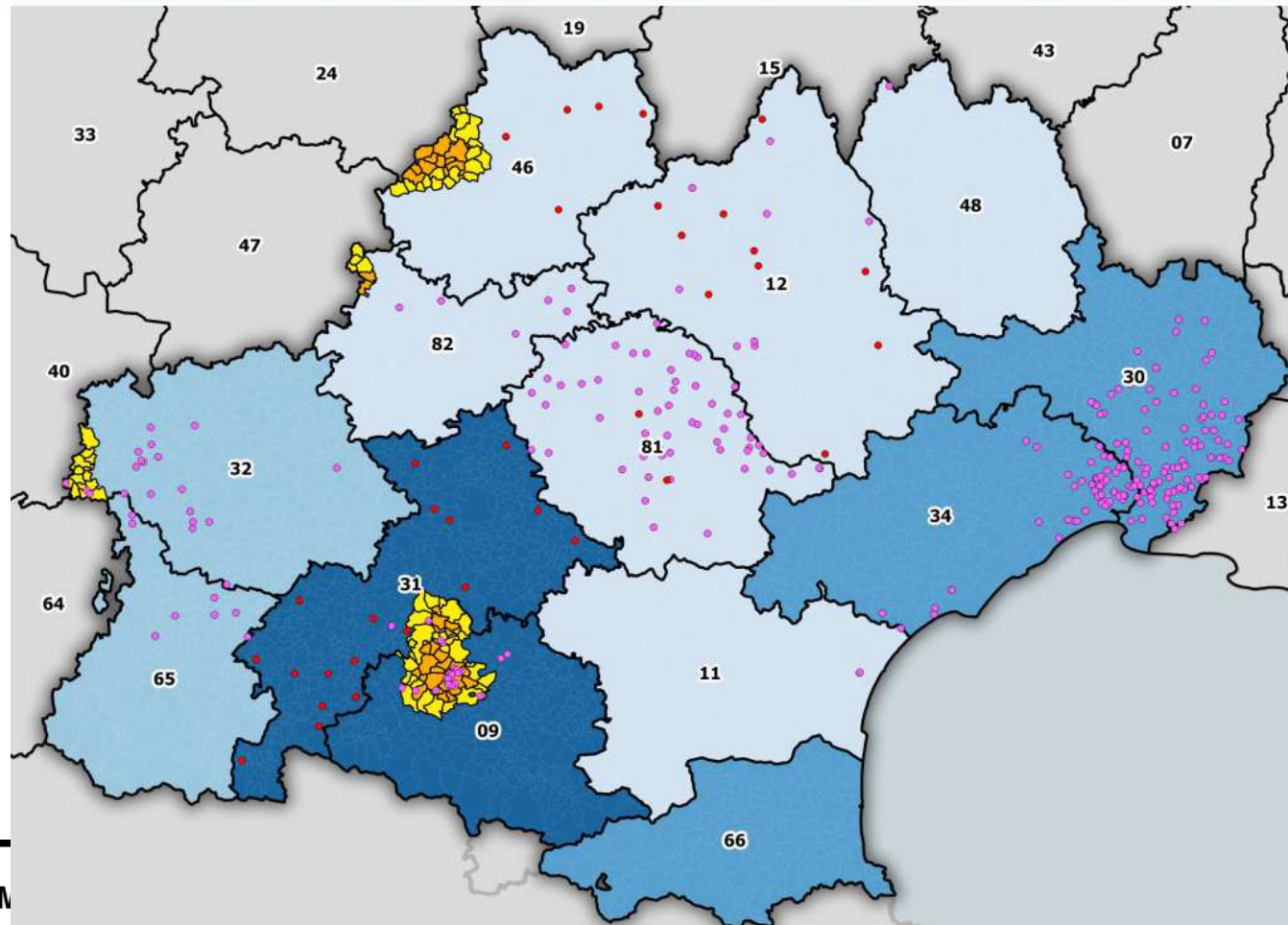
Axe Surveillance Cibler et renforcer le dépistage



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Modalités de surveillance programmée de la tuberculose bovine 2017-2018

Occitanie



Axe Surveillance

Améliorer la qualité de la contention :

- Par les éleveurs, en partenariat avec les OVS

**Proposition d'un plan
d'action en 2018 par OVS
en concertation avec les
partenaires**

Améliorer la qualité du dépistage :

- Passage à l'IDC (en 2017-18 en ZPR puis 2018-19 sur rythme xéna)
- Formation des vétérinaires en partenariat avec l'OVVT
- Accompagnement des vétérinaires sur les intradermotuberculinations par les DD'CS'PP
- Utilisation IFG (manades et ganaderia et cas spécifiques)

Axe Surveillance

Maintenir la vigilance de la surveillance en abattoir :
sensibilisation régulière des services d'inspection

Chronologie de l'adaptation des mesures à l'évolution de la situation épidémiologique :

- mai-juin : bilan technique et proposition d'évolutions, notamment sur les zonages à surveillance renforcée
- juin : présentation et consultation régionale
- juil-sept : consultation en département
- sept-oct : programmation des actions et début de mise en œuvre.

Axe Surveillance

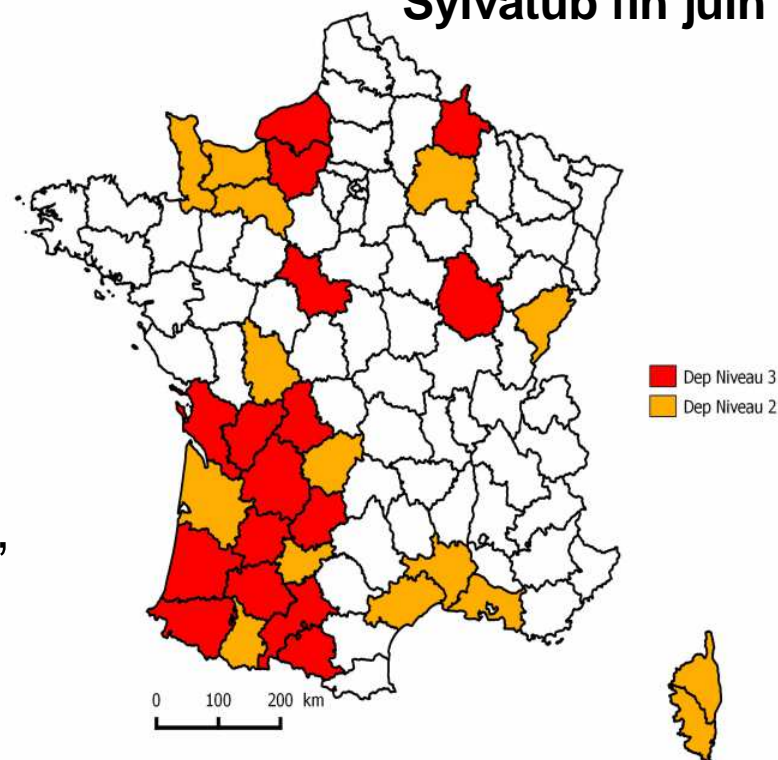
Surveillance de la faune sauvage (Sylvatub – niveau en fonction du risque)

- ▶ éviter le risque de constitution d'un réservoir dans la faune sauvage

En Occitanie :

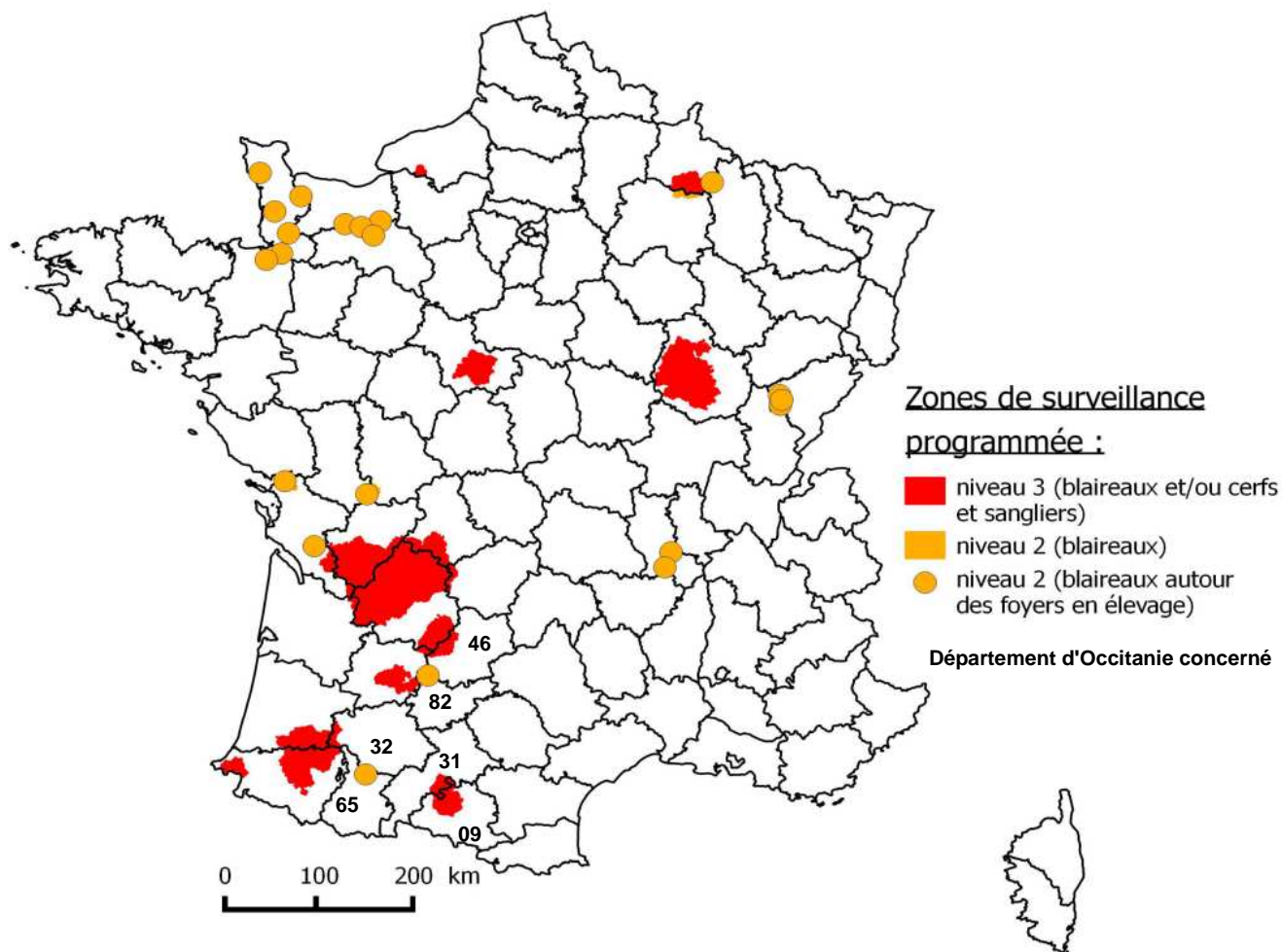
- 4 départements en niveau 2 (30, 34, 65, 82)
- 4 départements en niveau 3 (09, 31, 32, 46)
- 6 départements avec des zones de surveillance programmée (09, 31, 32, 46, 65, 82)

Sylvatub fin juin 2017



Axe Surveillance

Surveillance de la faune sauvage (Sylvatub – niveau en fonction du risque)



Axe Surveillance

Surveillance de la faune sauvage (Sylvatub – niveau en fonction du risque)

Modalités de surveillance	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Surveillance événementielle :			
➤ Examen de carcasse	X	X	X
➤ Réseau SAGIR*			
Surveillance événementielle renforcée :			
➤ Renforcement du réseau SAGIR*		X	X
➤ Blaireaux collectés sur les routes			
Surveillance programmée chez blaireaux		X	X
Surveillance programmée chez blaireaux, cerfs et sangliers			X

*Animaux morts ou moribonds

Axe lutte et assainissement

Éliminer l'agent pathogène

- *Mesures de police sanitaire définies par les textes nationaux et adaptées à chaque cas en fonction des résultats de l'enquête épidémiologique*
- *Pilotage par DD'CS'PP avec appui des experts nationaux et régionaux*

Les objectifs principaux :

- **Rappel caractère zoonotique** (transmission à l'homme)
- **Assainissement des cheptels infectés (abattage total ou partiel)**
en cas d'abattage partiel, par dérogation, ré-évaluation régulière de la situation, au plus à 6 mois

Axe lutte et assainissement

Éliminer l'agent pathogène

Enquête
épidémiologique
= point clé

Les objectifs principaux :

- Mise en place de mesures de biosécurité au sein de l'élevage foyer
- Vigilance vis à vis des animaux sensibles
- Recherche et élimination des animaux issus de foyer
 - Au moyen des enquêtes épidémiologiques : exhaustivité & rapidité / liens amont – aval
 - Par l'abattage diagnostique des issus
- Dépistage des cheptels en lien épidémiologique et de voisinage

Axe lutte et assainissement

Éliminer l'agent pathogène



Les objectifs principaux :

- **Mesures sur la faune sauvage**

arrêté ministériel du 07/12/2016

en fonction de l'analyse de risque, proposition de mesures spécifiques à chaque situation par la DD'CS'PP dont certaines soumises à l'avis du CROPSAV

Proposition d'une consultation électronique de la section santé animale au cas par cas
(envoi projet AP, éléments de contexte, contact pour complément)

Axe lutte et assainissement

Éliminer l'agent pathogène

Les objectifs principaux :

Conseils de l'OVS à l'éleveur

- **Nettoyage et désinfection post-assainissement**

en lien avec la résistance du bacille tuberculeux et afin d'éviter une nouvelle infection

- **Accompagnement de l'éleveur et du vétérinaire par OVS et OVVT**

Actions OVS et OVVT



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Merci de votre attention